

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES SYNDICATS DE L'EDUCATION

Préambule :

Suite au mémorandum du 01 septembre 2025 et du préavis de grève de l'intersyndicale de l'éducation (FSPE, SLECG et SNE), en date du 05 novembre 2025 et conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des négociations ont eu lieu du 17 Novembre au 02 décembre 2025 entre les représentants du Gouvernement et les Syndicats de l'Education dans la salle de réunion du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Ces négociations se sont déroulées sous la médiation du Conseil National du Dialogue Social et la facilitation de l'Inspection Générale de l'Administration Publique représentés par :

1. **Dr Alla CAMARA**, Président du CNDS, médiateur ;
2. **M. Amirou DIAWARA**, Président de la Commission médiation, Négociation et Veilles du CNDS ;
3. **M. Zoma ZOUMANIGUI**, Secrétaire Permanent du CNDS ;
4. **M. Daouda TRAORE**, Assistant administratif du CNDS ;
5. **M. Alpha BARRY**, Inspecteur Général de l'Administration Publique, facilitateur ;
6. **M. Daouda CAMARA**, Chef de Pool Administration des Souveraineté à l'IGAP ;
7. **M. Boussouriou BARRY**, Chef de Pool Economie Finance à l'IGAP ;

Etaient présents :



A. Du côté du Gouvernement :

- 1- **M. Aboubacar KOUROUMA**, Secrétaire Général du Ministère du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- 2- **M. Thierno Amadou BAH**, Secrétaire Général du Ministère du budget ;
- 3- **M. Yamoussa Nana CAMARA**, Conseiller Juridique du MTFP ;
- 4- **M. Karamba GUIRASSY**, Directeur Général de la Fonction publique ;
- 5- **M. Jean Niouma SAYANDOUNO**, Directeur National du SCEP-C du MTFP ;
- 6- **Pr. Joel Maxime MILLIMOUNO**, Inspecteur Général du MESRS-I ;
- 7- **M. Abdoul Karim BANGOURA**, Inspecteur Général Adjoint du MEPU-A ;
- 8- **M. Gérald MASSANDOUNO**, C-DRH du MESRS-I ;
- 9- **Mme. Jeannette Bossia MANO**, C-DRH du MEPU-A ;
- 10- **M. Ibrahima Lassidy TOURE**, DGB du Ministère du Budget ;
- 11- **M. Ibrahima Sékou KEITA**, DGB du Ministère du Budget.

B. Du côté des syndicats de l'Education :

- 1- M. Aboubacar SOUMAH, Président du SLECG ;
- 2- Mme. Kadiatou BAH, Secrétaire Générale du SLECG ;
- 3- M. Abdourahmane Daouda CAMARA, SLECG ;
- 4- M. Mohamed BANGOURA, SLECG ;
- 5- M. Moustapha SOUMAH, SLECG ;
- 6- M. Karlla SACKO, Secrétaire Général Adjoint SNET-FP ;
- 7- M. Fodé Issiaga BANGOURA, SNET-FP.

Après examen et échanges sur les points du memorandum de l'intersyndicale de l'Education, les parties ont convenu de ce qui suit :

1. **De la révision immédiate de la date d'ouverture des salles de classe 2025-2026 ;**

Résolution : Sans objet.

2. **De la mise en place d'une Commission technique bipartite gouvernement et l'intersyndicale de l'éducation pour la révision et l'application du statut particulier de l'enseignement pré-universitaire et celui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;**

Résolution :

Africaguinee

La Commission technique bipartite a été mise en place et un projet de statut révisé a été transmis aux Autorités. Après échange et dans le souci de prendre en compte les préoccupations des enseignants et suite au retrait du SNAESURS du processus de négociation, il a été convenu de :

- Poursuivre la révision du statut particulier à partir du mois de février 2026 ;
- Statuer sur les primes et indemnités ne concernant que les enseignants du ministère de l'enseignement pré-universitaire et de celui de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

S'agissant de ces primes, les parties se sont accordées sur :

- La revalorisation de la prime de préparation mensuelle de **100 000 GNF à 500 000 GNF**, échelonné comme suit :
 - ✓ **300 000 GNF** à compter du mois de février 2026 ;
 - ✓ **500 000 GNF** à compter du mois de juillet 2026.
- La revalorisation de la prime de crèche mensuelle de **125 000 GNF à 500 000 GNF**, échelonné comme suit :
 - ✓ **300 000 GNF** à compter du mois de février 2026 ;
 - ✓ **500 000 GNF** à compter du mois de juillet 2026 ;

- La revalorisation de la prime de documentation annuelle de **300 000 GNF** à **1 500 000 GNF** ;
- L'extension des avantages du décret **D/2024/0027/PRG/CNRD/SGG du 24 janvier 2024**, fixant rémunération des fonctionnaires titulaires des Grades d'Assistants, attachés de recherche, maîtres assistant, chargés de recherche, maître de conférences, maître de recherche, professeur, directeur de recherche à condition d'être titulaire de grades académiques ;

Il reste entendu que pour l'application de ce point sur les primes, les IRE, DPE, DCE, les Chefs d'établissement et les directeurs d'école doivent remonter les listes des enseignants bénéficiaires des primes de craie, de préparation et de documentation.

- 3. Poursuivre le déblocage des salaires juillet août 2025 des enseignants avec paiement intégral des primes amputées et la réouverture de la plateforme FUGAS pour le déblocage des salaires des enseignants bloqués depuis décembre 2023**



Résolution :

Les parties conviennent de mettre en place une Commission bipartite (DGFP, IGAP et Syndicat) pour examiner les dossiers des agents bloqués. Ces dossiers transmis par les Chefs DRH doivent être accompagnés des listes cosignées par les DPE, DCE, les Chefs d'établissements et les responsables syndicaux afin de procéder au déblocage des cas justifiés en fin décembre 2025.

- 4. De reclassement des enseignants recyclés et ceux admis aux examens professionnels, leur prise en charge et la poursuite de l'organisation annuelle de ces examens**

Résolution :

Le gouvernement s'engage à prendre en charge dès janvier 2026 les Arrêtés de reclassement des enseignants admis aux examens professionnels, session 2017.

- 5. De l'engagement des enseignants contractuels non retenus et ceux de la zone spéciale de Conakry**

Résolution :

Après avoir rappelé le principe d'accès à la fonction publique par voie de concours, le gouvernement invite les syndicats de l'éducation à sensibiliser les

intéressés à se préparer pour les prochains concours/pratique de classe au compte de l'enseignement pré-universitaire où ils seront prioritaires à l'enregistrement.

NB : Tous les autres points du mémorandum à incidence financière seront discutés dans le projet révisé de statut particulier de l'éducation.

Au terme des discussions, les parties se réjouissent de l'esprit de responsabilité qui a caractérisé ces présentes négociations et s'engagent au respect scrupuleux du présent protocole d'accord qui suspend à compter de ce jour le processus de négociation sur les autres points contenus dans le mémorandum jusqu'en février 2026.

Conakry, le 02 décembre 2025

Ont signé :

Pour le SLECG
Aboubacar SOUMAH,
Président

Mme Kadiatou BAH
secrétaire Générale

Pour le SNET-PP
La Secrétaire Générale

Karifa SACKO, SGA

Pour le Gouvernement

Aboubacar KOUROUMA
SG-MTFP

Thierno Amadou BAH
SG-MB

Pour la facilitation :

Alpha BARRY, IGAP-MTFP

Pour la médiation :

Dr Alia CAMARA, Président du CNDS

